

**Allocution de SE Mme Salamata Sawadogo, Présidente de la
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples lors du
séminaire « Connais tes droits », Centre de recherche ouest africaine,
Dakar, Sénégal, 26-27 juin 2007**

Chers partenaires du projet « Connais Tes Droits »

Distingués représentants des pays et des organisations donateurs ...

Chers participants,

Mesdames, messieurs,

1. C'est pour moi un plaisir et un honneur d'avoir été invitée à prendre la parole lors de ce séminaire qui est une étape importante dans la concrétisation du projet « Connais Tes Droits » dans lequel la Commission africaine est embarquée avec ses partenaires de la société civile et du monde académique.
2. Permettez-moi, au seuil de mon propos, de replacer le projet « Connais tes droits » dans son contexte et de souligner son importance pour la jouissance par tous les africains de leurs droits fondamentaux et dans l'exécution par la Commission africaine de son mandat, notamment la promotion des droits de l'homme et des peuples à travers la vulgarisation des instruments africains des droits de l'homme.
3. Les Etats africains, depuis leur accession à la souveraineté internationale, d'abord au sein de l'Organisation de l'unité africaine, puis dans le cadre de l'Union africaine, ont adopté des instruments juridiques pour garantir les droits de leurs citoyens et de leurs peuples et ont mis en place des mécanismes pour assurer la mise en œuvre de ces droits. Il s'agit notamment, et dans l'ordre de leur adoption, de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de septembre 1969, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de juin 1981, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de juillet 1990, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples de juin 1998, et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.
4. Sans minimiser l'ampleur des progrès réalisés par le système africain des droits de l'homme et l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le continent, particulièrement depuis les deux dernières décennies, il convient de relativiser la portée de la culture des droits de l'homme sur notre cher continent.
5. En effet, ce n'est un secret pour personne que la majorité des africains sont analphabètes ou, du moins, ils ne savent pas lire ni écrire dans les langues européennes qui servent de langues officielles à nos pays et de langues de travail à nos institutions intergouvernementales. Nos instruments des droits de l'homme sont rédigés et ne sont disponibles que dans ces langues occidentales, ce qui les rend inaccessibles à la plupart des personnes dont ils sont pourtant sensés garantir les droits. Il y a donc une nécessité de rapprocher les droits de l'homme de leurs titulaires et de donner à ces derniers les moyens de connaître et de défendre leurs droits quand ils sont bafoués. C'est à ce niveau donc qu'intervient le projet « *Connais Tes Droits* ».
6. « *Connais Tes Droits* » est une joint-venture entre la Commission africaine et deux partenaires de la société civile et académique, l'Association de Recherche Ouest Africaine (WARA) et son Archive des langues maternelles africaines (ALMA) de l'Université de Boston dans l'Etat de Massachusetts aux USA, le Centre international pour l'éthique, la

justice et la vie publique de l'Université de Brandeis dans la ville de Waltham toujours dans l'Etat de Massachusetts aux Etats-Unis. Il a pour objectif de contribuer à la vulgarisation des instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme en Afrique par leur traduction dans les langues africaines. Il est évident que cette tâche ne sera pas du tout aisée, vu les milliers de langues que nous avons sur le continent et qui sont par ailleurs autant de symboles de notre diversité.

7. Comme vous le savez déjà, la première phase du projet que la Commission exécutera avec les partenaires déjà mentionnés plus haut est limitée à l'Afrique de l'Ouest et commencera avec 30 langues choisies en fonction de leur popularité et de leur caractère transfrontalier. Un modèle ainsi qu'un lexique des principaux concepts et termes seront développés pour faciliter la traduction ultérieure dans d'autres langues.
8. La phase actuelle, nous l'espérons, n'est qu'une phase pilote. Nous invitons d'autres partenaires à manifester leur disponibilité pour que l'expérience soit répétée dans les autres régions d'Afrique afin que la bonne nouvelle des droits de l'homme parvienne à tous les africains, et que la non alphabétisation dans les langues occidentales ne soit plus, systématiquement, synonyme de méconnaissance des droits fondamentaux inhérents à la personne humaine.
9. Pour la Commission africaine, le projet « Connais Tes Droits » revêt une importance capitale. Il participe de son mandat de promouvoir les droits de l'homme et des peuples par la recherche et la diffusion d'information. Grâce à ce projet, les droits de l'homme en Afrique cesseront d'être un jeu de l'esprit, un exercice académique réunissant, autour d'un séminaire, d'une conférence ou d'une session, quelques activistes et des experts pour discuter et produire des communiqués, résolutions, déclarations, livres, etc. dont l'impact sur la vie quotidienne de l'africain ordinaire n'est pas évident. L'analphabétisme, du moins l'inaptitude à parler, lire et écrire les langues occidentales, qui touche des millions d'africains n'empêchera plus désormais les africains de connaître leurs droits et de les défendre quand ils sont méconnus. S'il est conduit à terme, le projet « *Connais Tes Droits* » fera de chaque africain un sujet actif des droits de l'homme sur le continent.
10. C'est le lieu ici de rendre hommage aux initiateurs du projet, c'est-à-dire le Centre (CROA)/Association de recherche ouest africaine (AROA) et son Archive des Matières de Langues Africaines (ALMA), et le Centre international pour l'éthique, la justice et la vie publique de l'Université de Brandeis, aux Etats-Unis. Je voudrais aussi, au nom de la Commission africaine, saluer le travail des personnes qui, dès le début, ont eu l'idée de lancer ce projet et se sont, depuis, personnellement investies pour qu'il aboutisse. Je pense spécialement au Dr. Leigh Swigart, Directrice des programmes de justice internationale et des droits de l'homme au Centre international pour l'éthique, la justice et la vie publique, au Dr. Jennifer J. Yanco, Directrice USA au CROA, et à Dr. John Hutchison, ...
11. Je souhaite également la bienvenue aux traducteurs et linguistes impliqués dans le projet. Je suis convaincue qu'ils mettront à profit ces deux jours pour jeter les bases méthodologiques et conceptuelles du projet. Je n'oublie pas non plus les ONG et les médias ici présents qui seront des partenaires stratégiques dans l'exécution de ce projet et serviront de relais auprès des populations.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne continuité pour la suite de vos travaux.

Je vous remercie.